

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

ADMINISTRATION 48, rue de la République

AUJOURD'HUI: LA SEMAINE SCIENTIFIQUE. CHRONIQUE LYONNAISE. Le Suicide. LES CAMBRIOLEURS.

Les Elèves en Pharmacie

Paris est la ville des lumières: c'est entendu. Dans tous les cas, on ne lui contestera pas d'être la ville des initiatives. Voilà que les élèves en pharmacie de la grande cité viennent de se syndiquer. Vous verrez qu'avant peu ceux de Lyon auront fait de même.

Et la chimie? On lui apprend alors que toutes les préparations chimiques se font chez les droguistes, auxquels les pharmaciens les achètent. La pharmacie, cela consiste à débiter ces produits aux clients, comme un épicier vend son poivre et sa mûsse. C'est un peu plus délicat, et voilà tout.

Au bout de trois ans, l'élève connaît son métier à fond, pour peu qu'il soit intelligent. C'est alors qu'il lui faut suivre les cours de l'école.

Il n'a pas d'argent. Sa famille ne peut l'entretenir sur le pied de 200 fr. par mois, — somme nécessaire à un étudiant à Lyon — de 300 fr., somme indispensable à Paris. — Alors commence pour lui une vie terrible.

Ces cours ont lieu le matin. A onze heures il est libre. Alors, il se met à la recherche d'un patron qui prenne un élève suivant ses cours. Il y en a dont c'est la spécialité. Ils y trouvent leur profit. Cet élève est levé dès six heures et demi. Il fait son travail à la pharmacie. Il part à huit heures moins le quart, revient à onze heures et demi. Et il exécute des ordonnances, reçoit les clients, confectionne des petits paquets jusqu'à dix heures du soir. Cela, moyennant la nourriture et un salaire qui varie entre trente cinq et cinquante francs par mois.

Au surplus, nous devons reconnaître que la mise en scène de ce procès fait le plus grand honneur à ces messieurs de la réaction et du haut clergé. Comme aux premières représentations, on avait soigneusement « fait » la salle et aussi les abords de la salle. Toute la fleur des gommeux qui combattent pour les bons principes en cabinets particuliers, s'était donné rendez-vous au palais de justice. Quand le vieux bonhomme devenu mouton enragé depuis qu'il n'a plus rien à attendre du gouvernement de la République, a paru entouré de ses grands vicaires, ça été une ovation touchante. — après sa condamnation, il a trouvé son appartement rempli de fleurs, de couronnes, avec des inscriptions en français et en latin où on lisait: « Heureux ceux qui souffrent la persécution ». Je suppose que cette persécution enguirlandée de roses (c'est très cher, les roses, à la fin de novembre) a dû, les portes fermées, jeter ces singuliers martyrs dans un accès de douce et pieuse gaieté.

Cela n'empêche pas que la publicité de ce débat, l'arrogance de l'archevêque, la modération du ministre public, toute la morale qui se dégage de ce platonique procès porteront leurs fruits sur l'opinion publique. On a vu, — et nettement — comment les meneurs du parti clérical comprennent l'apaisement. On a vu comment ils répondent aux avis les plus courtois, les plus sages, les plus réservés. On a vu, enfin, comment tous les évêques ont, à qui mieux mieux, aggravé la faute de leur collègue en se solidarisant avec lui.

Non, il n'y a rien à attendre de ces adversaires irréconciliables. Quelque désir que nous ayons de tenir la religion et ses ministres en dehors de nos passions politiques, cesont eux qui veulent entrer dans la mêlée, cesont eux qui prétendent nous imposer leur formule gouvernementale; — l'équipée de M. Gouthé-Soulard va de pair avec ces nouveaux catéchismes où on apprend aux enfants que sous peine de péché mortel il faut aux élections voter pour des candidats réactionnaires.

Mais cette intolérance d'un parti qui ne devrait chercher qu'à se faire tolérer n'est-elle pas elle-même la preuve d'un bien caractéristique état d'esprit? « Tu te fâches, dit le philosophe ancien, c'est que tu as tort. » La violence vient des cléricaux; c'est qu'ils savent bien leur cause terriblement compromise, c'est qu'ils voient bien leur armée s'émietter chaque jour, c'est qu'enfin, pareils au poltron qui chante pour se donner du courage, ils remplacent l'action par le bruit.

Que la République continue à imposer le respect à tous, qu'elle procède toujours avec le même calme et la même convenance, qu'elle laisse ses irréconciliables ennemis s'enliser dans leurs violences et leurs provocations. — Tout cela, à plus brève échéance qu'on ne croit, germera en fruits de délivrance intellectuelle et d'indépendance de l'esprit public.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 25 novembre. UN DÉMENTI L'Agence Havas déclare que les bruits de la retraite du général Saussier sont au moins prématurés.

INCIDENT EN OCÉANIE Le ministre de la marine a reçu du commandant de l'avis-transport la Saône, le télégramme suivant: « Sydney, 25 novembre. « Deux assassins ayant été commis à Mallico, la commission mixte a décidé de débarquer à Port-Sandwich pour châtier les tribus coupables. La Saône et un croiseur anglais partent. »

LES VINS ESPAGNOLS M. Riche, membre de l'Académie de médecine, directeur des expertises au ministère

du commerce, et M. Truc, publiciste, viennent d'entrer d'Espagne, où ils avaient été envoyés en mission par M. Jules Roche, ministre du commerce, pour étudier la question des vins espagnols.

Le résultat des renseignements particuliers pris par M. Truc, et des renseignements techniques, recueillis par M. Riche, qu'en dehors de toute addition d'alcools allemands, la moyenne des vins espagnols est de 13 à 14 degrés. Quelques rares échantillons atteignent 16 et même 17 degrés.

Les rapports de M. Riche et Truc contiennent des renseignements qui serviront à examiner, en toute connaissance de cause, les propositions espagnoles, relatives au nouveau tarif des douanes.

LA MORT DE LORD LYTON

La plupart des journaux publient des articles sympathiques à lord Lyton, décédé hier, dont ils louent l'amitié pour la France.

On croit qu'il ne sera pas pourvu, jusqu'à nouvel ordre au remplacement de lord Lyton, à l'ambassade anglaise à Paris. Celle-ci sera gérée par le premier secrétaire.

ARRÊTATION DE KROPOTKINE

La police italienne vient d'arrêter à Milan le prince Kropotkine, l'anarchiste bien connu.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Un mouvement administratif est en préparation au ministère de l'intérieur. Il aura pour point de départ la nomination de M. Bès de Bère, préfet de l'Aisne, aux fonctions d'inspecteur des services administratifs, en remplacement de M. Acolas, décédé, ainsi que la nomination de sous-préfet de Langres et d'Abbeville.

LES AFFAIRES DE CHINE

On télégraphie de Pékin que de nouveaux troubles viennent d'éclater dans la Mongolie orientale. La rébellion, fomentée à l'instigation des sociétés secrètes, dont il a été plusieurs fois question, a éclaté dans deux sous-préfectures de l'arrondissement de Géhoh, où se trouve le vicariat de M. Rutjer, appartenant aux missions belges. Les rebelles ont massacré un prêtre et plusieurs chrétiens. Une église a été brûlée. Les autorités locales, qui avaient été prises au dépourvu, ayant demandé deux troupes, le Tsong-Li-Yamen a rendu deux décrets enjoignant à Li-Hung-Tchang, vice-roi du Tchelli et au maréchal commandant à Monken, d'envoyer sur les lieux de l'émeute toutes les forces disponibles.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 25 novembre. Le troisième arrondissement de cavalerie. — Le ministre de la guerre a décidé que le troisième arrondissement d'inspection permanente de cavalerie comprendrait désormais quatre brigades au lieu de trois.

L'année prochaine, M. le général de division des Bays surveillera l'instruction et inspectera huit régiments ainsi répartis: 6^e brigade: 12^e dragons; à Nancy; 5^e hussards, à Pont-à-Mousson.

6^e brigade bis: 6^e chasseurs, à Saint-Michel; 10^e hussards, à Commercy.

7^e brigade: 1^{er} dragons, à Lure; 11^e chasseurs, à Vesoul.

8^e brigade: 20^e dragons, à Dijon; 16^e chasseurs, à Beaune.

Le siège du troisième arrondissement d'inspection est maintenu à Dijon.

CONGRÈS DE L'ÉMIGRATION

Paris, 25 novembre. Cette après-midi s'est ouvert, à l'hôtel des Sociétés savantes, rue Danton, un congrès international qui, bien que d'un caractère tout à fait spécial, mérite de retenir l'attention. Il s'occupera de régler les conditions dans lesquelles chaque pays possède sa loi sur l'émigration; il en résulte que, sur un même bâtiment contenant des émigrants de nationalité différente, des règlements différents leur sont appliqués. De là, des mécontentements, des haines et des révoltes comme on en a pu constater plusieurs fois.

Il étudiera aussi les conditions dans lesquelles opèrent les agences d'émigration. Si leurs actes sont très surveillés, il n'en est pas de même des sous-agents qui sont chargés de ce que l'on appelle le recrutement.

La première séance se tiendra sous la présidence d'honneur de M. Jules Simon, assisteront MM. le prince de Cassano, représentant de l'Italie, et Charles Soller, explorateur, secrétaire général de la commission internationale permanente pour la protection des émigrants.

Le jeudi, travail dans les sections: le vendredi, excursion au Havre pour visiter les bateaux destinés au transport des émigrants.

Ce congrès, qui ne prendra fin que samedi, n'aura aucun caractère officiel. Son rôle consistera à mettre d'accord les délégués internationaux sur un ensemble de mesures qui devront être soumises ultérieurement à une conférence diplomatique, agissant officiellement et pour le compte des diverses nations intéressées à la refonte des lois sur l'émigration.

Autour du Parlement

Paris, 25 novembre.

Commission sénatoriale des finances

La commission des finances du Sénat a adopté les budgets du commerce, de la justice et des services pénitentiaires, puis elle a examiné le budget de la guerre.

Commission du Budget

La commission du budget vient d'adopter un amendement de M. d'Arenberg tendant à relever de 50,000 francs le crédit affecté aux missions coloniales.

Commission de l'armée

La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières. M. Camille Dreyfus, rapporteur du projet de loi sur l'espionnage, a donné lecture du nouveau rapport qu'il a rédigé après entente avec les ministres qui ont déposé ce projet. Les conclusions du rapport ont été adoptées.

Il a été pris acte des réserves de MM. Lockroy, Reille et de plusieurs membres signataires de deux contre-projets renvoyant les crimes d'espionnage, même en temps de paix, à la juridiction militaire.

La commission a entendu les explications de M. Saint-Romme, sur la proposition relative aux notaires et aux officiers ministériels appelés sous les drapeaux et autorisés à se faire suppléer dans leurs offices. Elle a reconnu l'utilité et l'urgence de cette proposition, mais elle a fait observer à M. Saint-Romme qu'elle n'était pas compétente pour en juger.

M. Dessaigne, rapporteur provisoire, soumettra au bureau de la Chambre l'opinion de la commission relativement à la question de compétence.

Les retraites ouvrières

La commission du travail a continué l'examen du projet relatif à la création de la caisse nationale de retraites pour les ouvriers. Elle a été d'avis qu'il y avait lieu de décider la création d'une caisse nationale de retraites pour les travailleurs et invalides du travail. Elle a été en outre d'avis que tout le monde ne pourrait pas effectuer des versements à cette caisse.

La commission continuera l'examen du projet dans sa prochaine séance.

Secours aux Familles des militaires

M. Buvignier a donné lecture de son nouveau rapport sur le projet ayant pour objet d'allouer des secours aux familles nécessiteuses des militaires des armées de terre et de mer appelés sous les drapeaux en cas de mobilisation, le gouvernement ayant modifié le texte de ce projet, les conclusions du rapport de M. Buvignier ont été approuvées.

Le Régime des aliénés

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Reinach, relative au régime des aliénés, a adopté les 27 premiers articles de cette proposition.

Les Prud'hommes et l'Arbitrage

La commission des conseils de prud'hommes et des arbitrages, a décidé de commencer samedi l'étude du projet déposé, hier, par le ministre du commerce.

Ce même jour elle entendra M. Raspail, auteur d'une proposition ayant pour objet de rendre l'arbitrage obligatoire pour le règlement des différends entre patrons et ouvriers.

Le premier point sur lequel la commission aura à statuer, est celui de savoir si l'arbitrage devra être facultatif, comme le propose le gouvernement, ou obligatoire comme le demande M. Raspail.

Les Traitements des Instituteurs

La commission relative aux traitements du personnel de l'enseignement primaire s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Viger.

Le président a communiqué un très grand nombre de pétitions recueillies sur les instituteurs par le Journal pédagogique, tendant à introduire dans la loi diverses modifications.

La commission a repoussé un amendement de M. Bouge, tendant à fixer l'avancement dans les 3^e, 4^e et 5^e classes par 2/3, à l'ancienneté et par un tiers au choix.

La commission a adopté un amendement de M. Dethou tendant à donner l'avancement dans les trois dernières classes, par moitié au choix, et moitié à l'ancienneté.

Conformément aux vœux d'un certain nombre d'instituteurs, elle a adopté une proposition de M. Delpech tendant à la suppression de l'article 25. Elle a repoussé un amendement de M. Bouge, tendant à la rétribution des études surveillées, après avis du conseil départemental, et une proposition additionnelle à l'article 10, présentée par M. Terrier, relative à la distinction à établir entre l'indemnité de résidence, qui, en aucun cas, ne peut être confondue avec les suppléments facultatifs.

La commission s'est ajournée à mercredi pour continuer ses travaux.

LOI SUR L'ESPIONNAGE

Paris, 25 novembre.

La nouvelle loi sur l'espionnage, sur laquelle les ministres de la justice, de la guerre et la commission de l'armée sont d'accord, édicte la peine de mort contre tout militaire ou employé des armées de terre et de mer, agent ou préposé quelconque de l'Etat, à tout dépositaire de renseignements secrets intéressant la défense du territoire ou la sécurité extérieure de l'Etat, qui aura pratiqué des machinations, avec ou sans plusieurs individus agissant dans un but d'espionnage; contre toute personne qui, à l'aide d'un déguisement ou à l'aide d'un faux nom ou d'une fausse qualité, ou en dissimulant sa qualité, sa profession, sa nationalité, aura pénétré dans une place forte de guerre, un camp retranché, un ouvrage de défense quelconque, un navire de l'Etat, un établissement maritime ou militaire et y aura, dans un but d'espionnage, soustrait ou recueilli des renseignements intéressant la défense du territoire ou la sécurité extérieure de l'Etat.

La peine des travaux forcés à perpétuité est appliquée à ceux qui auront exécuté des levés ou opérations topographiques, reconnu des voies de communication, organisé ou employé un moyen de correspondance.

La réclusion est appliquée à ceux qui auront provoqué à commettre les crimes ci-dessus.

La divulgation, par la voie de la presse, des secrets de la défense est punie d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 3,000 à 10,000 francs.

L'AFFAIRE GOUTHE-SOULARD

Les Journaux du soir

Paris, 25 novembre. L'Agence Havas a reçu de l'évêque de Nancy, la dépêche suivante:

« Nancy. — Je suis absolument étranger à la publication de la lettre que Mgr d'Aix m'a adressée. J'étais à Paris et je l'ai lue dans les journaux avant de l'avoir reçue. »

Les journaux du soir, comme ceux du matin, approuvent la condamnation de M. Gouthé-Soulard et en concluent, non sans regrets, de la part de quelques-uns, que l'accord entre l'Eglise et l'Etat n'est pas près de se réaliser.

Il est avéré, il n'est pas contestable, dit M. Banc, dans le Paris, qu'à l'heure présente, les évêques font enseigner officiellement la haïne des républicains et le mépris de la République.

« On verra, quand viendra au Sénat l'interpellation Didé, comment cet enseignement s'étend déjà sur un grand nombre de départements. Je crois savoir que le gouverne-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 26 Novembre (12)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XII

Oui, il était amoureux comme un enfant, comme une bête, ce gros Martel-Chauvey. Entre ses bordereaux et sa cervelle il y avait toujours maintenant cette créature troublante à la peau rosée sous ses boucles blanches. Il y pensait le jour, il en rêvait la nuit, — il était, comme on dit dans le monde qu'il n'est amuse, il était pincé, emballé, il avait reçu à la fois le coup de foudre et le coup de fouet.

de la comédie qu'elle lui avait si supérieurement jouée — et que d'ailleurs elle jouait toujours avec un art et une conscience admirables.

Oh! ce qu'elle faisait, celle-là, elle le faisait bien. Elle voulait que Martel-Chauvey fut tout à elle, lui appartint corps et âme, devint sa chose absolue et inconsciente, et elle n'épargnait rien pour arriver à ce résultat.

C'était donc pour le banquier une fête perpétuelle du cœur, de l'esprit et des sens. Jamais il n'avait eu affaire qu'à des marchandes d'amour qui trafiquaient commercialement de leur spécialité. Jamais il ne s'était trouvé dans les bras d'une femme jeune, ardente, à la fois amoureuse et dépravée qui lui donnait des plaisirs inconnus, qui lui donnait des joies ignorées, qui parlait à sa vanité, à sa tendresse, à ses nerfs et à son sang — qui était bien la maîtresse comme on la rêve à vingt ans, comme on la trouve quelquefois à trente — comme on la regrette ensuite toute la vie.

C'était le moment où le Pactole coulait à pleines rues dans Lyon. Martel-Chauvey n'avait pas de plus grand bonheur que de couvrir son idole de ces papiers roses, blancs et bleus qui, monnayés, devaient, paraît-il, représenter des millions et des millions.

Chaque jour, après la Bourse, son coupé le conduisait directement rue Gasparin. Mary l'attendait en peignoir — elle se levait tard, la chère — et c'était, pour le banquier, une heure délicieuse, celle qu'il passait dans le petit salon tendu de peluche vert d'eau et rose mourant, où de grandes peaux d'ours blanc jetaient sur les tapis une lumière ambrée.

— Ah! lui le voilà... Et pendant que Louise, une femme de chambre, pas bien jeune, pas bien belle, maigre, petite, noire comme un pruneau, mais intelligente et fûtée comme une guenon, dont elle réalisait d'ailleurs assez bien le type, — pendant que Louise débarrassait monsieur de sa canne, de son chapeau et de son pardessus, Martel-Chauvey éclatait de son gros rire d'homme heureux en s'écriant: — Eh! oui, le voilà... On l'attendait donc ce pauvre homme...

Certes oui, on l'attendait. Il avait là, sur une table, le vin d'Espagne dont il aimait boire un doigt après les émotions de la bataille quotidienne autour de la corbeille des agents de change; il avait là des cigares exquis, merveilleux, que Mary avait trouvés, Dieu sait où, et dont, — le soir, le banquier n'avait jamais rencontrés les pareils.

Et pour couronner cet état de félicité — la félicité, on le sait, est faite tout simplement d'une multitude de petits bonheurs — pour couronner cet édifice, il y avait le sourire rouge de ces lèvres savoureuses, il y avait dans le fouillis devant des surahs et des dentelles cette peau rosée qui exhalait une odeur si finement pénétrante, cette peau qui faisait dire à Martel-Chauvey: — Tiens, tu n'es pas une femme, tu es un bouquet!

— Ah! lui le voilà... Et pendant que Louise, une femme de chambre, pas bien jeune, pas bien belle, maigre, petite, noire comme un pruneau, mais intelligente et fûtée comme une guenon, dont elle réalisait d'ailleurs assez bien le type, — pendant que Louise débarrassait monsieur de sa canne, de son chapeau et de son pardessus, Martel-Chauvey éclatait de son gros rire d'homme heureux en s'écriant: — Eh! oui, le voilà... On l'attendait donc ce pauvre homme...

Certes oui, on l'attendait. Il avait là, sur une table, le vin d'Espagne dont il aimait boire un doigt après les émotions de la bataille quotidienne autour de la corbeille des agents de change; il avait là des cigares exquis, merveilleux, que Mary avait trouvés, Dieu sait où, et dont, — le soir, le banquier n'avait jamais rencontrés les pareils.

Et pour couronner cet état de félicité — la félicité, on le sait, est faite tout simplement d'une multitude de petits bonheurs — pour couronner cet édifice, il y avait le sourire rouge de ces lèvres savoureuses, il y avait dans le fouillis devant des surahs et des dentelles cette peau rosée qui exhalait une odeur si finement pénétrante, cette peau qui faisait dire à Martel-Chauvey: — Tiens, tu n'es pas une femme, tu es un bouquet!

Et c'était chaque jour un crève-cœur quant il fallait reprendre ce pardessus, cette canne et ce chapeau et rentrer dans le grand cabinet où se gagnaient cependant les diamants et les titres de rente de la chère adorée.

Le banquier alors, — ne fût-ce que

pour tâcher d'oublier la tête ensorcelante qui dansait entre lui et les chiffres, se mettait furieusement au travail jusqu'au moment du dîner.

Alors, pendant deux heures, il appartenait à sa fille, à sa petite Claire qu'il aimait toujours de tout son cœur, — bien que depuis l'aventure de Mary Percy et son brusque départ de l'hôtel Martel-Chauvey, il y eût entre la fille et le père quelque chose de nouveau, un sentiment de réserve et de défiance qui, à certains moments, sur certains mots, devenait comme un sentiment de gêne.

Mais ce n'était là qu'un léger nuage, une fugitive impression dont l'œil le plus exercé et le mieux prévenu aurait eu grand peine à s'apercevoir, — et dont ni Martel-Chauvey, ni Claire ne se doutaient eux-mêmes.

Mary Percy, après sa victorieuse défaite dans le cabinet du banquier, avait bien vite repris le calme et la parfaite intelligence qui, d'ailleurs, ne lui avaient jamais été si nécessaires que pendant son fiévreux égarément.

A déjeuner, elle avait été plus souriante, plus reposée, plus discrètement attentionnée pour Claire qu'aux meilleurs jours de leur nouvelle amitié. Seul le banquier était nerveux, huyant, agité, — mais il avait prétexté une grosse affaire dont il attendait anxieusement le résultat, et Claire ne s'était doutée de rien. De quoi d'ailleurs aurait-elle pu prendre un soupçon dans la pureté de son esprit et de son cœur?

De sorte que lorsque Mary Percy annonça tranquillement, au dessert, que des affaires de famille l'obligeaient à quitter la maison du banquier, à partir

immédiatement pour Londres et peut-être à ne jamais revenir à Lyon et en France, ce fut pour Claire de l'étonnement, mais sans qu'à ce sentiment se mêlât la moindre trace de défiance et de soupçon.

Elle n'avait d'ailleurs rien à reprocher à Mary Percy qui, toujours s'était montrée parfaite à son égard; elle avait un peu souffert, — oh! elle, se l'avouait parfaitement, — d'une intimité trop grande, qui semblait s'établir entre son père et cette anglaise dont, après tout, elle ne connaissait ni les projets, ni les idées. Elle n'aimait pas cette camaraderie que Martel-Chauvey trouvait si charmante et que Mary déclarait tout à fait select.

Mais de là à supposer son père et miss Percy capables d'un réel oubli de ce qu'on avait appris à Claire à considérer comme le premier des devoirs, — il y avait un abîme, un abîme qu'elle n'avait pas même eu la pensée de franchir.

Elle était bien aise, c'était l'exacte vérité, d'un départ que jamais elle n'aurait sollicité, elle en était bien aise, parce que instinctivement elle sentait qu'il y avait dans la maison quelque chose d'inquiétant, quelque chose d'anormal, — mais elle redévoit bien vite une petite lyonnaise fûtée et qui ne dit que ce qu'elle veut dire, en témoignant à miss Percy toute sa surprise, tous ses regrets, — tout l'ennui qu'elle allait éprouver en la perdant — et tout l'espoir qu'elle gardait de la voir revenir, si ses affaires personnelles le lui permettait.

C'est à partir de ce moment que Martel-Chauvey avait organisé sa vie en partie double — en partie triple plutôt,

puisqu'il en consacrait une partie au travail, une partie à sa fille — et la troisième, la plus chère, à la jeune femme qui le possédait tout entier.

Après dîner, — un dîner où le plus souvent il y avait deux ou trois convives — le banquier passait une heure avec ses invités; il avait ainsi le temps de recevoir et d'accueillir les visites qui se multipliaient, le soir, et qui étaient un des plus agréables moments de la journée de Claire. Là, sans cérémonie, entre jeunes gens et jeunes femmes, on remplaçait le five o'clock parisien, qui s'invitent à peine, par une imitation très modernisée de la vieille veillée provinciale. On faisait de la musique, on jabetait, on jouait des charades, — c'était très familial, cela devenait parfois un peu de fin de siècle, attendu que cela se passait dans un monde où l'argent sert de passe-port à trop d'aventures et à trop d'aventuriers — mais enfin, Claire Martel-Chauvey avait le tact et la jeune autorité de maintenir tout cela dans les bornes de la plus élégante bienséance — et on ne s'émancipait, sur le coup de minuit, que tout juste pour faire dire par Claire, moitié riante, moitié fâchée: — Ah! si papa était là, vous seriez plus sages.

C'est qu'en effet, depuis longtemps, le banquier n'était plus là; à dix heures, prétexte, il se trouvait rue Gasparin — et Claire restait seule avec tous ces hôtes, jeunes et bruyants, parmi lesquels, peu à peu, elle avait, depuis quelque temps, distingué Raymond de Staël.

B. REYLAN. (A suivre.)

ment s'est déjà préoccupé de cette situation, qu'il a le devoir de ne pas tolérer. Il trouvera, quand il voudra, dans la législation existante, des armes suffisantes pour mettre fin à cette propagande scandaleuse et séditieuse des cathésismes électoraux.

La France dit, de son côté : « On en pensera et dira ce qu'on voudra, on pourra tonner contre le manifeste de l'Évêque ou railer le martyre péroratoire du condamné, il n'en restera pas moins acquis de nouveau que la tentative de soumission essayée naguère par M. de Lavignier peut être mise au rang des échecs dont on ne se relève pas. »

« Les catholiques veulent arriver au pouvoir en France comme ils y arrivent en Belgique. Il faut s'accoutumer à cette idée et agir en conséquence. »

Le Temps s'exprime ainsi :

« A droite, les partis hostiles à la République ne vont pas manquer, sans aucune bonne foi, de présenter cette condamnation comme une marque nouvelle de l'hostilité systématique du régime républicain à l'égard de l'Église. »

« A gauche, on trouvera-t-on pas intolérables les prétentions de M. Gouthu-Soulard, et n'en profitera-t-on pas pour demander une fois de plus au gouvernement si les évêques sont soumis ou non comme tous les autres citoyens, aux lois du pays, et ce choix de doctrines et de fanatismes contraires, ne rendra-t-il pas plus difficile et plus éloigné la pacification religieuse que tous les hommes raisonnables dans la politique quotidienne et dans le clergé catholique appellent de leurs vœux et de leurs prières. »

« Voilà les réflexions que ne manqueraient pas de faire les membres les plus rassés de l'épiscopat français. Nous doutons qu'ils soient au fond du cœur fort reconnaissants à M. Gouthu-Soulard de son aventure. »

Grève Générale des Mineurs

Lens, 25 novembre. Le chômage est complet ce matin dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. La nuit dernière a été relativement calme, cependant des groupes de grévistes des mines de Neux ont tenté d'empêcher le chargement des bateaux au rivage de Beuvry qui appartient à cette compagnie. La gendarmerie a dû intervenir.

LE GUET-APENS DE 1875

Paris, 25 novembre. A propos du voyage de M. de Giers à Paris, la Note diplomatique publiée sur le coup de surprise médité par l'Allemagne, en 1875, les révélations suivantes qui lui ont été faites par un des diplomates invités au dîner intime de M. Ribot : Au mois de juin 1875, le chancelier de Russie, prince Gortschakoff, était à Ems, accompagnant l'empereur venu pour prendre les eaux.

C'était la pleine saison, les Russes y abondaient avec la haute société cosmopolite de l'Europe. On y comptait peu de Français, et cependant M. de Gontaut-Biron, alors ambassadeur de France à Berlin, y avait fait une apparition de plusieurs jours, et après lui le comte de Paris. C'était l'époque où l'empereur Alexandre II était devenu l'arbitre de l'Europe et venait d'arrêter l'élan de la diplomatie prussienne et de Bismarck, résolu d'écraser dans une nouvelle guerre la France renaissante.

Le prince Gortschakoff était un diplomate grand causeur, il aimait à raconter volontiers ses hauts faits diplomatiques et à fournir des témoignages de sa supériorité, que ne manquaient pas de reconnaître bruyamment les fins diplomates désireux de se concilier les bonnes grâces du tout puissant chancelier. C'est ainsi que, sachant un jour la brutalité des formes avec la souplesse allemande, Bismarck avait plaisir à flatter le vieux chancelier russe, en lui disant de temps en temps, quand les discussions devenaient aigres :

« Mon prince, vous savez que je ne suis que votre évêque. » Dans une des soirées du séjour d'Ems, du mois de juin 1875, un groupe entourant le chancelier se tenait sur la promenade du Kursaal.

On parlait de la récente intervention de la Russie, qui venait d'empêcher l'Allemagne de se précipiter sur la France. « Oui, dit le chancelier russe, le prince de Bismarck en est encore tout étonné. J'arrive de Berlin, et je veux vous raconter ce qui m'y est advenu. Je me préparais, le matin même de mon arrivée, à faire la première visite au chancelier, quand je reçus avis que, me devan-

çant, M. de Bismarck me faisait demander à quelle heure je pourrais le recevoir. Quelques instants après, il entra chez moi et s'écria en me tendant les mains :

« Eh bien ! prince, la Russie vient donc prononcer ici son Quos ego ? » « Nous sommes vos amis, lui ai-je répondu, et mon angoisse matine et moi nous venons pour vous empêcher de commettre une grande faute et une grande injustice. D'ailleurs, toute l'Europe est avec nous. »

Et alors, coïncidence extraordinaire, je n'avais pas plutôt prononcé ces paroles qu'on m'apportait un télégramme. Il venait de Londres. Après en avoir pris connaissance, je n'hésitai pas à le lui lire à haute voix, bien que la princesse de Bismarck fût présente à notre entretien. C'était lord Derby, le ministre des affaires étrangères britanniques, dans le cabinet de lord Beaconsfield, qui me télégraphiait, « Par ordre de Sa Majesté britannique, Votre Altesse est le suis autorisé à mettre toute la puissance de l'Angleterre à la disposition de la Russie pour appuyer son intervention en faveur de la paix. »

Il paraît que le prince appuyait d'une façon toute particulière sur l'énergie du terme anglais, toute la puissance, qui voulait dire tant de choses dans son latinisme. C'est ainsi que, commencée à Saint-Petersbourg, l'action de la diplomatie russe s'acheva à Berlin, avec le concours énergique de la déclaration si formelle du Foreign-Office de Londres.

Dépêches Diverses

LE SCANDALE DE CHALONS Châlons-sur-Marne, 25 novembre. Le capitaine et le lieutenant du 1er régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Châlons-sur-Marne, qui se sont rendus coupables des actes honteux que nous avons racontés récemment, ont été mis en réforme.

Un autre lieutenant, également compromis, a été mis en non activité de service. Les sous-officiers ont été cassés de leur grade et vont être dirigés sur une compagnie de discipline, ainsi que les soldats mêlés à cette triste affaire.

Des querelles ayant éclaté à ce sujet entre les soldats du 1er chasseurs et ceux des autres corps de la garnison, le général Jamont a fait lire aux troupes un ordre du jour dans lequel il déclare que les insultes qui pourraient être proférées contre ce régiment vaudront à leurs auteurs trente jours de prison ; en outre, il a été décidé par le ministre de la guerre que le régiment serait maintenu en garnison à Châlons-sur-Marne.

LE CAS DE M^{lle} FERNANDEZ Paris, 25 novembre. M^{lle} Mercédès Fernandez, la jeune modiste, arrêtée dernièrement, dans les odieuses circonstances que l'on sait, est très souffrante en ce moment.

Les violences dont elle a été l'objet de la part des agents l'ont à tel point bouleversée qu'elle est dans l'impossibilité complète à l'heure actuelle de se livrer à aucun travail. Le moindre bruit l'effraie et lui occasionne des crises de nerfs. Ce qui complique encore son état, ce sont les menaces dont elle est, depuis plusieurs jours l'objet. Hier, M^{lle} Fernandez a reçu une lettre comminatoire, dans laquelle on lui laisse entendre que l'agent révoqué sera vengé par ses camarades et qu'elle peut s'attendre, sans retard, à la même mesure.

SUICIDE PAR AMOUR FILIAL Moscou, 25 novembre. On signale un tragique événement qui s'est produit hier et dont on s'entretient beaucoup à Moscou. Un Français, M. Léon Davignon, professeur de langue française, dans plusieurs lycées où il était très estimé, est mort avant-hier. Son fils, M. Pierre Davignon, étudiant à l'école polytechnique de Moscou, qui adorait son père, n'a pu résister à la douleur que lui causait sa perte, et s'est brûlé la cervelle.

Les obsèques des deux Français auront lieu, aujourd'hui, en grande pompe. Le Drame de Toulouse Toulouse, 25 novembre. Un crime épouvantable a été commis, à six heures du soir, rue Leyde. Marie Lanta, veuve Cassan, âgée de 48 ans, blancheuseuse, a été assassinée, à coups de barre de fer, par son ancien amant, Antoine Simon, âgé de 42 ans. Il y a quelques années, Simon avait été employé par la veuve Cassan, boulangère à Montech, et était devenu l'amant de la veuve Cassan. Il se livrait à la boisson. La veuve Cassan le quitta et se fixa à Toulouse. C'était une ouvrière laborieuse. Simon lui écrivait plusieurs fois ; ses lettres menaçantes lui valurent des réprimandes de la part du commissaire de police, à la suite desquelles il a réalisé ses menaces. Le cadavre de la femme Cassan portait d'horribles blessures au crâne. La mort avait été à peu près instantanée.

On suppose que Simon, caché derrière

une échoppe de cordonnier, guettait le retour de son ancienne maîtresse et qu'il s'est précipité sur elle dès qu'elle a paru. On a trouvé, à quelques pas du cadavre, un peloton de laine et un bas tricoté, auquel la victime travaillait en venant chez elle.

Cette malheureuse femme laisse une fille âgée de 17 ans, avec laquelle elle vivait. Quant à l'assassin, il a été arrêté ce matin, mardi, rue des Prés, chez un chiffonnier avec lequel il avait eu une partie de la nuit. Une perquisition a fait découvrir la blouse ensanglantée qu'il portait hier soir. Il nie avoir commis le crime. Il va être confronté avec le corps de sa victime. Il était marié et séparé de sa femme depuis treize ans.

ETRANGER

Procès de haute Trahison Vienne, 25 novembre.

Prochainement, commencera le procès intenté, pour haute trahison, aux trois individus arrêtés, il y a quelques semaines à Trieste, pour avoir distribué des écrits irrédentistes. Les prévenus, nommés Piéri, de Pola, Gorzalmi et Amato, de Trieste, sont accusés de faire partie de la société l'Italia irredenta et d'avoir distribué à Trieste, de nombreux exemplaires du journal l'Eco delle Alpi et une brochure subversive intitulée : Occasiono ecce zionate. Onze témoins de Trieste et de Pola sont cités à comparaître.

En Espagne Madrid, 25 novembre.

Le conseil des ministres se préoccupe principalement de la question des finances. Il a décidé de présenter immédiatement le budget, en y introduisant toutes les économies possibles. Il s'est également occupé de la question des douanes. L'opinion prédominante est qu'il conviendrait de faire un tarif unique.

Le régente a signé un décret chargeant M. Canovas de l'intérim du ministère de la marine jusqu'à la prise de possession de l'amiral Montojo, qui arrivera demain à Madrid.

M. Roustan, le nouvel ambassadeur de France, a rendu visite hier, au ministre des affaires étrangères. Il présentera les lettres de créance à la régente dans le courant de la semaine.

Au Brésil Rio-Janeiro, 25 novembre.

Le général Floriano Peixoto, s'occupe activement de la formation du nouveau ministère. Jusqu'à présent, on a accepté d'entrer dans la combinaison ministérielle : le contre-amiral José de Mello, à la marine, le général Oliveira, à la guerre ; M. Perreira, à la justice et à l'intérieur ; M. Antao Faria, à l'agriculture ; M. Palleta prendra probablement le portefeuille des affaires étrangères. La liberté de la presse est rétablie. La population se montre très indifférente. La situation est calme. L'Etat de Rio-Grande-do-Sul a donné son adhésion au gouvernement du général Peixoto.

La province de Para ne s'est pas encore prononcée. La révolution se préparait dans cet Etat, sous la conduite des amiraux Wandenkolk et Custodio. L'amiral Wandenkolk avait été arrêté ; mais au moment où le vice-président Amelo paraissait une attaque contre la ville, avec sa flotte, le président da Fonseca donnait sa démission.

Les affaires du Chili Valparaiso, 25 novembre.

M. Granesso Foncha, ministre de la justice sous la présidence de M. Balmaceda, a été élu par les soldats du gouvernement dans un district des Cordillères en essayant de passer sur le territoire de la République argentine. M. Concha avait demandé dernièrement à M. Egan un asile à la légation, cette demande lui avait été refusée.

DÉPARTEMENTS

RHONE Villefranche. — Vol avec effraction. — Aujourd'hui à midi et demi, M. Néret, demeurant aux Chères (Rhône), moulin de la Thibaudière, venait porter plainte au commissariat de police de Villefranche, qu'un vol avec effraction avait été commis hier soir à son préjudice. Il ou les voleurs s'étaient emparés d'une somme de 163 francs et d'un paquet renfermant divers objets. Les policiers de Villefranche se mettaient aussitôt en campagne et à 2 heures, ils arrêtaient un individu sur lequel on retrouvait la somme volée et un sac contenant les effets volés.

C'est un sieur Jacob Hauggi, 52 ans, natif de la Suisse allemande. Il a fait des aveux complets et il a été écroué à la maison d'arrêt de Villefranche.

Givros. — Les verriers. — Les vingt-cinq premiers soufleurs, dont nous parlions hier, sont restés fidèles au syndicat. Ce n'est pas 188 fr. 25, mais 18 fr. 35 qu'a donnés la quète faite à l'usine de Fives-Lille pour les grévistes.

— Accident. — M. Rolando, marchand de chiffons, rentrant à Givros avec une voi-

ture chargée de ferraille, a heurté le trottoir du viaduc de la place des Petits-Brotteux.

La voiture a versé. M. Rolando a une contusion à la tête et Mme Rolando est blessée au bras.

Meximieux. — Fove de la Sainte-Catherine. — Malgré la pluie qui est survenue à dix heures du matin, la foire de la Sainte-Catherine, que nous avons eue hier, à Meximieux, avait amené quantité de vendeurs et d'acheteurs ; aussi la plus grande animation a régné dans les rues de notre petite ville.

Le marché aux bestiaux était relativement bien garni. Quelques paires de bœufs, deux cents vaches et vœux amontés se sont vendus sans grande modification au prix de la dernière foire, qui ont continué à baisser, c'est-à-dire que les transactions sur le bétail ont eu une allure ordinaire avec des prix sans changements.

Peu de porcs d'élevage ; par contre, beaucoup de porcs gras ont été vendus avec bons prix. Le marché aux chevaux a donné lieu à très peu de transactions.

Bail à ferme de l'octroi municipal. — L'adjudication de la ferme de l'octroi municipal de Meximieux pour une durée de trois années à partir du 1er janvier prochain, est fixée au dimanche 29 novembre courant, à deux heures de l'après-midi, à la mairie. Elle aura lieu aux enchères publiques, au profit du plus haut miseur. La mise à prix est de 4,000 francs.

Niévroz. — Obsèques civiles. — Les funérailles civiles du regretté M. Niévroz, M. Colombet, ont lieu au cimetière de Niévroz, le dimanche 25 novembre, à 10 heures de l'après-midi, une foule de plus de quatre cents personnes venues de la localité et de tous les points de la région suivait le convoi du vétérinaire de notre démocratie.

M. Jean-Marie Duter, gendre du défunt, conduisait le deuil, suivi de toute la famille. Suivaient ensuite des délégations de plusieurs sociétés, notamment de la libre pensée de Miribel.

Au cimetière, M. Thiébaud, conseiller municipal de Meximieux, a retracé en paroles émus la vie de M. Colombet, toute de dévouement à ses semblables.

La foule s'est retirée très impressionnée.

LOIRE

Saint-Etienne. — Vol de 500 francs. — Un vol de 500 francs a été commis au préjudice de l'ambassadeur pensionné au St-Louis. Malgré le mauvais temps, une foule de gens malintentionnés se sont introduits dans son domicile, rue des Réservoirs à l'aide d'effraction et ont fait main-basse sur tout son avoir.

La police a procédé à une enquête. St-Chamond. — Classe 1880. — Les hommes de la classe 1880 ont décidé, dans leur dernière réunion, de donner un banquet fraternel au restaurant Gagnière, place de la Halle, dimanche prochain, 29 courant, à 4 heures de l'après-midi.

Les adhésions seront reçues au café Central, chez M. Troyaux, rue de la République, jusqu'au 28 novembre.

Conseil municipal. — Dans la séance d'hier, dix-sept conseillers municipaux étaient présents. Parmi les principales questions discutées nous citerons : Le budget des hospices et celui du bureau de bienfaisance pour l'année 1892. — Adoptés.

Demande de suppléments de crédits pour les services de l'abattoir et de l'octroi. — Adopté. Demande de la mine aux mineurs. Rejetée par 43 voix contre 4 et 3 bulletins blancs.

Plusieurs questions ont été renvoyées aux commissions des travaux et du budget, pour avis. Saint-Martin-la-Plaine. — Marche aux vins. — Nous apprenons qu'il se forme dans la commune de St-Martin-la-Plaine un marché aux vins qui aura lieu tous les dimanches matin de 9 heures du matin à midi dans une des salles de la mairie à partir du 29 courant.

Rive-de-Gier. — Vols. — L'enquête poursuivie par la police au sujet des vols commis au préjudice de MM. Cossange et Deschanel et du « Bar National », a amené l'arrestation de deux individus dont l'un a été trouvé la nuit dernière dans un hangar situé à la Ste-Des-Imberts. A côté de lui était une jumelle de théâtre et quelques bouteilles ayant contenu du cassis.

Tous deux ont été écroués à la prison de Montjoux. L'enquête continue. — La nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans l'entrepôt de la ville, où l'on entrevoit tous les accessoires nécessaires au service des eaux ; tuyaux de plomb, fontaines, robinets en cuivre, etc., etc ; ils ont dérobé environ 300 kilos de plomb et un robinet en cuivre.

Concert et tombola. — Le concert organisé par les verriers de notre ville, qui a eu lieu samedi, a produit la somme de 56 francs 20. La collecte qui a été faite entre la 1^{re} et la 2^e partie a produit la somme de 4 fr. 85 ; les dépenses se sont élevées à 31 fr. 95 ; reste au profit des victimes de la grève, la somme de 29 fr. 10.

Quel malheur, nous disait un meunier à qui nous contions ce nouveau miracle réalisé par la science, quel malheur que l'on ne puisse appliquer l'électricité à la minoterie et parvenir à nous faire tirer quatre moutures d'un même sac ! Si l'électricité ne satisfait pas notre meunier au point de vue tout spécial et mercantile auquel il se plaçait, elle lui rendra d'autres services, dont il aura grandement lieu de se louer, en le dispensant, lors de la prochaine guerre, de quantité de factions à la fois pénibles et dangereuses.

C'est le cryptophone qui monte ces factions, et l'on peut être certain qu'il ne s'en dormira pas à son poste. Le cryptophone est, en effet, un petit instrument qui a pour but de permettre la surveillance occulte, à grande distance, à l'aide d'appareils avertisseurs, de microphones fonctionnant sous la seule influence de vibrations coniques, telles que les trépidations et ébranlements communiqués au sol ou au plancher, auquel ces appareils peuvent être fixés, ou à l'eau dans laquelle ils sont immergés.

Verriers. — La tombola organisée par la chambre syndicale des verriers au profit de la grève a produit 301 fr. 40 ; les dépenses s'élevaient à 11 fr. 40. Reste net 290 fr.

Funérailles. — Les funérailles de Matricon, la victime de l'accident arrivé chez MM. Arbel frères, auront lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi (divulgué).

Roanne. — Arrestation. — La femme Larue, âgée de 37 ans, ménagère, quai du Bassin, a été arrêtée hier soir sous l'inculpation de vol, au préjudice du sieur Gauthier, jardinier, rue Fonguetin.

Le nommé P. Henri Félix, a été également arrêté pour purger une condamnation à trois mois de prison.

LES ESPIONS DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 25 novembre. L'affaire, dite des espions, se poursuit activement. La conduite de l'ouvrier Chazet et l'habileté du colonel de la manufacture sont très appréciées.

Ce dernier vient de faire paraître l'ordre du jour suivant : « Ordre du jour du 24 novembre 1891. « Un ouvrier de la manufacture, le nommé Jean Chazet, de l'atelier Andlaeur, a été l'objet d'une tentative de corruption de la part de deux individus de nationalité étrangère qui lui ont offert une somme d'argent considérable, s'il consentait à leur livrer nos modèles d'armes et nos procédés de fabrication. »

Chazet, n'oubliant que son devoir, a immédiatement rendu compte à ses chefs. Grâce à ses indications les deux espions ont été arrêtés et sont entre les mains de la justice.

Le colonel-directeur est heureux d'adresser à cet ouvrier, par la voie de l'ordre, les félicitations que mérite sa belle conduite, en attendant la récompense pour laquelle il va le proposer au ministre de la guerre. « Le présent ordre, dont une copie sera remise à l'intéressé, sera affiché à la manufacture. »

St-Etienne, 24 novembre 1891. « Le colonel-directeur, « PERCIN. » L'affaire continue à passionner l'opinion publique. Elle semble prendre de grandes proportions. La police est sur les traces d'un troisième individu qui aurait joué un rôle important dans l'affaire.

Cet individu venait de Châtelleraut où se trouve aussi, comme on sait, une manufacture d'armes. Il a séjourné à Saint-Etienne les 16 et 17 novembre, juste le jour où fut remis à Cooper le canon du présumé fusil russe. C'est probablement lui qui aura porté le canon à Birmingham.

On croit se trouver en présence des envoyés d'une agence anglaise espionnant pour le compte de l'Allemagne. On a trouvé dans les papiers de Cooper des lettres d'Allemagne et des indications en langue allemande.

LA MINE AUX MINEURS

On nous écrit de Rive-de-Gier : La lettre suivante vient d'être adressée aux membres de la « Société anonyme civile des mineurs du Gier » :

Rive-de-Gier, 23 novembre. Monsieur, Vous êtes prié de vouloir bien assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 12 décembre prochain, à 8 heures du matin, dans la salle de la mairie, à Lorette.

ORDRE DU JOUR 1^o Cession de la concession de Collenon à la Compagnie de la Cappe. 2^o Amodiation d'une partie de la concession de Crozagaque à M. Bérandier. 3^o Amodiation de la Montagne-de-Feu à MM. Granier et C^o. 4^o Amodiation d'une partie de la concession des verreries Chantegraine à la Compagnie des Grandes-Flaches.

Le Président du conseil d'administration, PELLON. Cette invitation servira de carte d'entrée. Cette lettre qui, au premier abord, et pour toute personne étrangère aux questions de mines, paraît insignifiante, révèle à la population minière du Gier, aux intéressés, aux mineurs de Lorette, Grand-Croix et Rive-de-Gier, au syndicat des mineurs du bassin houiller du Gier, une infamie que se préparent à accomplir quelques intrigants, et cela avec l'appui d'hommes de loi et même des pouvoirs publics.

Il y a 5 ans, le 2 septembre 1886, la société anonyme des houillères de Rive-de-Gier cédait au syndicat ouvrier des mineurs du bassin houiller du Gier douze concessions abandonnées par elle. Cette cession fut ratifiée par une assemblée générale d'actionnaires, le 12 octobre suivant, et, de

suite, les travaux entrepris par le syndicat commençaient. On sait avec quelle faveur fut accueillie cette entreprise des ouvriers mineurs, tentant de vivre sur des exploitations, qui avaient ruiné une riche et puissante société, et de retirer quelques bénéfices des dites exploitations.

L'audace de ces travailleurs — sans autres ressources que leurs piques et leurs pelles — se substituant à de riches et puissants capitalistes, étonna, vivement, et, à l'étranger, comme en France, on commenta longtemps ce nouvel état de choses qui avait trouvé son appellation juste : La mine aux mineurs.

Aujourd'hui, par le fait d'intrigants éhontés, trop oublieux de la solidarité, ces concessions accordées au syndicat des mineurs, seraient sur le point d'être cédées ou amcées à nouveau à des compagnies, et cela, pour le bénéfice de quelques habiles et au détriment de tous les travailleurs du premier moment, tous également propriétaires des dites concessions.

C'est l'objet de la lettre que je reproduis plus haut ; c'est l'infamie que je veux dévoiler, certain que justice sera rendue à ceux qui le méritent. J'expliquerais longuement les diverses phases de la Mine aux mineurs, l'intervention dans la constitution de la société civile qui voulait supplanter le syndicat, de personnes absolument étrangères à toutes les questions de mines et de mineurs, je dirai, enfin, les démarches faites par d'habiles intrigants pour surprendre la bonne foi de quelques représentants du département de la Loire et des pouvoirs publics, et cela pour arriver à déposer le véritable propriétaire des concessions, le syndicat des mineurs du bassin houiller du Gier.

(A suivre.) P. F.

Chronique Lyonnaise

LE SUICIDE Un genre de sport « high-life ». — Le suicide au Japon. — Ecole de Confucius. — Cléopâtre. — L'académie du suicide. — Les gaulois. — La Renaissance et le suicide. — Les clubs de la mort. — L'hérédité. — Quelques mots de psychologie. — Le suicide et les questions sociales.

Aux approches de l'hiver, la vie semble-t-elle plus pesante à porter qu'en toutes autres saisons ? La chose est certaine, si l'on en juge par le nombre de gens qui, ces jours-ci, cherchent un refuge dans les mystères de l'autre monde. N'est-il pas vrai que, depuis quelques semaines, on n'entend parler autour de soi que de suicides plus ou moins tragiques, plus ou moins étonnants ?

Notre région lyonnaise, en particulier, a été cruellement éprouvée : les catastrophes de ce genre s'y succèdent avec une fréquence vraiment navrante. C'a été d'abord le double suicide de Givors — deux jeunes gens qui s'aimaient, et qui, ne pouvant s'unir, ont cherché dans la mort un terme à leurs douleurs. — Puis ceux de nombreux pauvres diables, dont les noms maintenant m'échappent, et qui ont rendu leur âme à Dieu ; la triste fin de ce jeune conscrit macconais qui s'est tué le jour de son départ pour le service ; celle du cuisinier de Sathonay ; l'épouvantable drame de la rue de Condé qui a jeté la désolation dans une famille — ce malheureux docteur qui, dans un instant de folie, s'est brûlé la cervelle — Et tant d'autres encore !

C'est une matière passionnante et jonchée de controverses que celle du suicide. Il n'est peut-être pas deux personnes sur terre qui, sur ce point, soient du même avis. Les uns orient à l'amathouë, flétrissent la victime d'épithètes outrageantes, hésitent même à accompagner sa dépouille mortelle à son dernier asile. Les autres se sentent, au contraire, pris d'une sorte de respect devant cette fin subite qui, à leurs yeux, suffit parfois à racheter les erreurs de toute une vie.

Ne s'agit-il pas là, cependant, d'un sport comme un autre ? Le mot est si vrai, que si l'on feuillette en arrière les annales du suicide, en remontant si haut qu'on peut monter, on arrive à se persuader que cet acte, qu'aujourd'hui on appelle volontiers crime, a été jadis une des distractions les plus en vogue et les plus high-life !

C'est d'Orient, comme les bons tabacs jaunes, comme les parfums enivrants, comme l'hypnotisme (à l'état d'enfance), que le suicide nous vient. Ou du moins c'est de l'Orient qu'émanent les plus anciens documents que nous ayons sur la matière.

On raconte — et je n'invente rien — surface et relativement léger. Il était connu dès 1917. Le premier qui l'utilisa pour descendre de ballon fut Garnerin, le 23 octobre 1797.

Les parachutes utilisés dans les mines n'ont rien de commun avec les parachutes aériens. Il serait impossible de donner à leur surface un développement suffisant pour que la résistance de l'air pût produire un effet utile. L'exiguïté du diamètre des puits de mine est ici un obstacle absolu.

Cette difficulté ne pouvant être surmontée on la tourne. Au lieu de s'appuyer sur la résistance de l'air, on s'appuie sur la résistance des poutres en bois qui dirigent la descente de la cage.

De forts bras, armés de griffes en fer, sont maintenus écartés des dites poutres, tant que le câble supporte la cage, écrasant un puissant ressort à boudin. Mais lorsque le câble cesse, le ressort à boudin se détend, les griffes entrent violemment dans le bois, et la descente de la cage, au lieu de s'accélérer, est immédiatement enrayée.

On a perfectionné ce parachute, mais sans en changer le principe. Dans la seule mine d'Anzin, le 1851 à 1859, le parachute a sauvé la vie à 150 ouvriers.

L'inventeur, Fontaine, simple ouvrier mineur, réduit à l'impossibilité de travailler par suite d'accident, va avoir enfin un modeste monument à Anzin. S'il avait tué tant d'hommes qu'il en a sauvé, il aurait, ça et là, une demi-douzaine de statues depuis longtemps...

Si nous voulions descendre, soit de la montgolfière de M. Lecomte, soit de tout autre ballon, sans nous rompre le cou, il nous serait facile de le faire à l'aide de parachute. Le parachute est basé sur la résistance qu'offre l'air à la chute d'un corps de large

La Semaine Scientifique

La Communication avec les autres mondes : projet Edison de téléphonie terrestre-solaire. — Nouveau progrès télégraphico-téléphonique Le Cryptophone. — La Montgolfière de M. Lecomte. — Les Parachutes miniers : une statue à Fontaine, leur inventeur.

Lorsque, naguère, M^{me} Guzman, de Pau, légua cent mille francs à l'Académie des sciences, pour récompenser quiconque trouvera moyen de communiquer avec un autre monde, ce fut un éclat de rire général. Tous les écrivains qui, sur le boulevard, à l'heure de l'après-midi, jouent les beaux esprits, fient des gorges chaudes dicit legs, — un petit legs qui n'était pas de la petite bière !... Ils disaient :

« Comment communiquerait-on avec les autres mondes ? Irait-on à pied, à cheval, en chemin de fer, en bicyclette ou en ballon ? Prendrait-on au sérieux le boulet de canon de Jules Verne et de son fantaisiste Barbicane ? Et chargerait-on ce projectile de dévider un fil télégraphique grâce auquel l'agence Havas pourrait nous tenir au courant de tout ce qui se passe sur la Lune, avec plus d'exactitude qu'elle ne le fait pour les nouvelles d'ici-bas ? Que tout cela était donc drôle !

Les sages, eux, songeaient. Il leur paraissait possible de faire des signaux lumineux, disposés géométriquement, et qu'on pourrait percevoir de Mars et de Vénus. Mais le moyen d'obtenir des feux assez intenses ne leur apparaissait point.

Edison, lui, travaillait. Ce qui était difficile par la lumière, impossible par la télégraphie, absurde par tout autre moyen de transport, il le demandait à la téléphonie.

Récemment, en expérimentant une ligne téléphonique de grande longueur, munie d'un circuit métallique complet, il lui était arrivé de recueillir, dans les appareils, des sons étranges, qui ne pouvaient provenir que du magnétisme terrestre. Les éruptions solaires étant, à cette époque, fréquentes et de grande puissance, il n'avait pas hésité à rapprocher les deux ordres de faits. Plus tard, en faisant des observations magnétiques près de la mine d'Ogden, sa propriété dans le New-Jersey, il constata, à diverses reprises, des déviations brusques et relativement considérables de l'aiguille aimantée, et lui le confirmèrent dans son opinion première, d'autant plus que, comme tous les savants vraiment dignes de ce nom de notre époque, Edison admit que les perturbations magnétiques de notre globe sont dues à l'influence des phénomènes dont le soleil est le théâtre.

M. Edison imagina donc de construire une gigantesque bobine à l'aide de la mine d'Ogden, constituée par un massif presque compact de fer magnétique, de 4,000 mètres de longueur sur 120 de largeur, qui s'enfonçait dans le sous-sol à une profondeur inconnue. Un conducteur, reposant sur des poteaux, en fera quinze fois le tour et les extrémités du fil aboutiront à un observatoire téléphonique placé à l'une des extrémités du gisement.

Si l'appareil fonctionne, comme l'espère l'inventeur, non seulement on constatera les formidables mouvements dont le soleil est le théâtre, non seulement on jugera de leurs intensités respectives mais encore on

entendra littéralement le bruit qui doit accompagner ces prodigieuses tempêtes !... Voilà, certes, un procédé auquel nos écoliers n'avaient point songé. La fameuse gassonnade du quiddam qui ne voyait pas les moucheronnets voletant autour d'un clocher situé à 3 kilomètres, mais qui les entendait, est dépassée d'un nombre respectable de longueurs. Ne pas voir les taches solaires, mais les entendre, est bien autrement fort !

De la téléphonie et la télégraphie interafricaines, revenons-en à la téléphonie et à la télégraphie purement terrestres. Aussi bien y trouverons-nous des choses assez étranges pour mériter de fixer notre attention.

On sait que, depuis assez longtemps déjà, un Belge, M. Van Rysselberghe, est parvenu

